



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
28 mai 2020

Séance du 02/06/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le deux juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de
MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
11

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO,
Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ,
Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
11

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique PIGANEAU

Délibération n°D_2020_018

Création des commissions communales et désignation des membres

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que conformément à l'article L
2121-22 du CGCT, "le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance,
des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par
l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres".

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la
représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au
sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou
d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le
vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de créer les commissions communales
suivantes :

- *Voirie, eaux pluviales, éclairage public, environnement, déchets, Obligations
Légales de Débroussaillage (OLD)*
- *Urbanisme, patrimoine, cimetière, droit du sol, bâtiments communaux*
- *Social, scolaire*

Communication, animation, jeunesse, culture

RF
DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/06/2020
004-210401097-20200602-D_2020_018-DE

Sécurité, réglementation

Il est ensuite proposé de désigner les membres pour chacune de ces commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE de créer** les commissions suivantes, et **DESIGNE** les membres suivants pour y siéger :

- Voirie, eau pluviales, éclairage public, environnement, déchets, Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)

Monsieur PIGANEAU Dominique, Monsieur CLAUDE Patrick, Monsieur DUPAS Emmanuel, Monsieur ARCIDIACONO Dominique, Monsieur MICHEL Christian, Monsieur HERNANDEZ Michel

- Urbanisme, patrimoine, cimetière, droit du sol, bâtiments communaux

Monsieur CLAUDE Patrick, Monsieur PIGANEAU Dominique, Monsieur ARCIDIACONO Dominique, Madame MUNUERA Marie

- Social, scolaire

Madame MAZOYER Isabelle, Madame BIANCARELLI Sandra, Monsieur HERNANDEZ Michel, Madame NICOLLET Véronique

- Communication, animation, jeunesse, culture

Monsieur DUPAS Emmanuel, Madame MAZOYER Isabelle, Madame BIANCARELLI Sandra, Madame NICOLLET Véronique, Madame MUNUERA Marie

- Sécurité, réglementation

Monsieur DUPAS Emmanuel, Monsieur CLAUDE Patrick, Monsieur MICHEL Christian, Monsieur ARCIDIACONO Dominique, Madame NICOLLET Véronique

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

